



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 25 août à 15 h 50**, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Manon Bastien Couturier
Jocelyn Martel

La directrice générale adjointe, Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Autorisation de signer l'addenda de la firme Phil Elektrik pour l'éclairage du futur Hôtel de Ville.
3. Levée de la séance.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que tous les membres du Conseil révoquent l'avis de convocation et l'ordre du jour. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

1.

400-08-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 15 h 50.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

401-08-2023
Autorisation de signer l'addenda de la firme Phil Elektrik pour l'éclairage du futur Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la soumission originale de DLS du 12 juillet 2023 de 218 000 \$ pour les travaux électriques du futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la firme propose trois prix et que le Conseil a choisi le lot d'éclairage alternatif;

CONSIDÉRANT la soumission révisée reçue du sous-traitant de la firme Phil Elektrik de 75 900 \$ plus des frais applicables de 11 385 \$ pour l'éclairage intérieur du futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe de signer l'addenda d'un montant de 291 900 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation de l'addenda de la firme Phil Elektrik et autorise une dépense de 291 900 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la dépense de 291 900 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 23-02-000723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

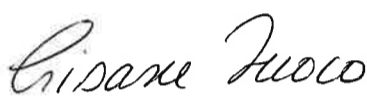
402-08-2023
Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit levée à 15 h 53.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe